

PARCOURS SOCIAL N°3 DE 4 JOURS

Titre **DÉVELOPPER LES MISSIONS SOCIALES DU CABINET**

Durée 4 jours (soit 28h00) par modules de 2 jours avec un dîner-débat le premier de chaque session.

Public..... Expert-comptable ou responsable de service social.

Objectifs..... Ces 4 jours doivent permettre à l'expert-comptable ou au responsable du service social de proposer des missions plus larges avec des outils appropriés.

Dates..... Contenu

07/10/2010 Jour 1 – LE TABLEAU DE BORD SOCIAL DE L'ENTREPRISE : GÉNÉRATEUR DE MISSION (SOC151)

Animation : Serge ZENOU, Expert-comptable

Le bilan social donne uniquement des informations et n'est obligatoire que dans les entreprises de plus de 300 salariés. Il n'est pas adapté à la clientèle commune des cabinets d'expertise comptable, et trop général et trop complexe pour répondre aux besoins immédiats des entreprises.

Le tableau de bord social n'est pas obligatoire. C'est un outil de pilotage et de management de l'entreprise, en donnant au décideur des indicateurs simples et sensibles permettant une réactivité rapide et efficace.

Dans le cadre de ses missions sociales, le cabinet doit être en mesure de proposer la mise en place et l'aide au suivi du tableau de bord social au dirigeant de l'entreprise.

Ce séminaire permet de savoir définir les objectifs du tableau de bord social, de collecter les informations, d'élaborer le tableau de bord social et d'en interpréter les résultats.

Un dîner-débat clôturera la journée

08/10/2010 Jour 2 – LES RETRAITES : QUELLE STRATÉGIE POUR LES DIRIGEANTS ? (SOC105)

Animation : Bernard ROLAND, Expert en protection sociale

Comment optimiser mes droits auprès des régimes obligatoires ?

Comment bâtir une stratégie facultative cohérente (Perp, Loi Madelin...) ?

Sur ces questions difficiles mais capitales pour vos clients, il est délicat d'émettre un avis qui tienne compte de la réforme des retraites. Pourtant votre mission de conseil est essentielle car vous devez émettre un diagnostic personnalisé qui tienne compte du droit de l'entreprise et du patrimoine. A quoi aurais-je droit à la retraite ?

29/11/2010 Jour 3 – MISSIONS SOCIALES : ORGANISEZ VOTRE CABINET !
(SOC102)

Animation : Olivier CAMBRAY, Expert-comptable

Pour optimiser le service social il faut se préoccuper de son organisation :
Qui fait quoi ? Comment ? Dans quels délais ? Sous quelle responsabilité ?

Un dîner-débat clôturera la journée

30/11/2010 Jour 4 – DES OUTILS POUR DÉVELOPPER VOS MISSIONS SOCIALES
(SOC146)

Animation : Jean-Michel RONDEAU, Expert-comptable

Les différents ateliers lors du congrès de Toulouse se sont penchés sur des outils pratiques pouvant être mis en œuvre dans le cadres des missions sociales des cabinets. Les nombreux outils développés ont contribué au succès de ce congrès.

Ce séminaire permet de valider l'étendue du champ des possibilités des missions sociales d'un point de vue très pratique. Il s'appuie sur ces outils documentés et actualisés, utilisables pour chacun des thèmes étudiés.

Pédagogie..... Séances théoriques et pratiques sont alternées.
Utilisation de diaporama et illustration des aspects juridiques par de nombreux exemples.

Synthèse **07/10/2010** : Serge ZENOU, Expert-comptable

dates et

animateurs **08/10/2010** : Bernard ROLAND, Expert en protection sociale

29/11/2010 : Olivier CAMBRAY, Expert-comptable

30/11/2010 : Jean-Michel RONDEAU, Expert-comptable

Code..... **1504**

Lieu **RENNES**

PARCOURS SOCIAL N°3 DE 4 JOURS

« DÉVELOPPER LES MISSIONS SOCIALES DU CABINET »

Modalités
financières

Le coût de la formation s'élève à 1 000 € HT soit **1 196 € TTC**. **Votre chèque est à libeller à l'ordre de l'AGEFOS**. L'AGEFOS de Plérin délivrera ultérieurement un reçu libératoire à chaque employeur.

Notre partenaire AGEFOS BRETAGNE, en recherche de cofinancements publics, nous permet de proposer **ces coûts attractifs**. Cependant, ce montant tient déjà compte du financement de l'AGEFOS au travers d'un partenariat spécifique aux parcours de formation. La valeur réelle de cette formation est en effet plus élevée.

Le coût de cette formation ne pourra donc pas être financé une seconde fois par votre OPCA au titre du plan de formation exclusivement. Par conséquent, le tarif de 1 000 € HT restera à la charge de l'employeur pour les 4 jours de formation.

Si vous êtes cotisant dans le régime + 10 salariés, vos frais de déplacement, salaires et charges sociales pourront être financés au titre de la formation continue. Vous pourrez vous rapprocher de votre antenne locale pour un éventuel remboursement.

Si vous êtes cotisant dans le régime – 10 salariés, les frais de déplacement, repas, salaires et charges sociales ne pourront pas être financés par votre organisme collecteur au titre de la formation continue.

Ce tarif comprend, pour tous les participants et pour chacune des journées de formation : l'animation, la documentation, les frais de pause, le déjeuner, le dîner et l'hébergement entre 2 jours de formation consécutifs ainsi que votre inscription au Comité Social pour une durée de 1 an.

Toute absence, totale ou partielle, entraînera la totalité de la facturation à la charge du cabinet.

Si nous devons annuler une action :

Un nombre insuffisant de participants peut nous contraindre à annuler un séminaire. Nous vous préviendrons au plus tard 8 jours avant la première session et nous vous rembourserons l'intégralité de la somme versée lors de l'inscription.

Modalités
pratiques

Les horaires du 07/10/2010 seront : 10h15-18h30 avec pause déjeuner. Les jours suivants, les horaires seront (sauf informations particulières) : 9h00-17h30 avec une pause déjeuner de 1h30 soit 7 heures de formation par jour.

Nous vous invitons à vous inscrire au plus vite et au plus tard le 16/09/2010, en nous adressant la convention de formation, ci-joint, dûment complétée. L'inscription n'est prise en compte que si elle est accompagnée du règlement et sous réserve des places disponibles.

La convocation sera adressée par mail à chaque participant huit jours avant le début de chaque session. Si vous ne la recevez pas, nous vous remercions de bien vouloir nous contacter.

D'une manière générale, votre présence (non obligatoire) à chaque dîner-débat est recommandée pour atteindre des objectifs pédagogiques de qualité.

Les dates programmées peuvent exceptionnellement être modifiées. Vous en serez immédiatement informé(e) si vous êtes inscrit(e).

A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée.

Atalis 2 - 3E, rue de Paris - CS 41701 - 35517 CESSON-SÉVIGNÉ Cedex - Tél. : 02 99 83 63 21 - Fax : 02 99 83 34 70

E-mail : isfec@bretagne.experts-comptables.fr - www.bretagne.experts-comptables.fr

Enregistré sous le N° 533 503 69735 auprès du Préfet de la région Bretagne

Association Loi 1901 - N° SIRET 340 325 232 00023 - N° TVA intracommunautaire : FR 74340325232

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE VALANT BULLETIN D'INSCRIPTION

Entre les soussignés :

- 1) Organisme de formation : **ISFEC** n° déclaration d'existence auprès de la Région Bretagne 533 503 697 35
- 2) Raison sociale de l'employeur :
- Cotisant dans régime +10 salariés -10 salariés (cocher la case qui vous concerne)
- 3) N° de SIRET :

Est conclue la convention suivante, en application du livre IX du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente et des articles R.950-1 et suivants de ce livre :

Article 1 : Objet de la convention

L'ISFEC organise l'action de formation suivante :

Intitulé du stage : **DÉVELOPPER LES MISSIONS SOCIALES DU CABINET** Code : **1504**

Objectif : **Perfectionnement – Adaptation** Programme et méthodes : **(en annexe)**

Type d'action de formation (au sens de l'article L.900-2 du Code du travail) : entretien, perfectionnement

Dates : **07 et 08 octobre 2010 – 29 et 30 novembre 2010**

Durée (en jours et en heures) : 4 jours, soit **28 heures**

Lieu : **RENNES**

Article 2 : Effectif formé

L'ISFEC y accueillera la personne suivante :

Nom - Prénom	Age	Fonction	Classification conv. collective (N1 à N5)	Adresse mail pour convocation Merci d'écrire lisiblement

Article 3 : Dispositions financières

En contrepartie de cette action de formation, l'employeur s'engage à acquitter les frais ci-dessous :

Coût à la charge du cabinet H.T.	1 000.00 €
<i>T.V.A. 19.6 %</i>	196.00 €
TOTAL T.T.C. chèque à l'ordre de l'AGEFOS	1 196.00 €

Notre partenaire AGEFOS BRETAGNE, en recherche de cofinancements publics, nous permet de proposer ces coûts attractifs. Cependant, ce montant tient déjà compte du financement de l'AGEFOS au travers d'un partenariat spécifique aux parcours de formation. La valeur réelle de cette formation est en effet plus élevée.

Le coût de cette formation ne pourra donc pas être financé une seconde fois par votre OPCA au titre du plan de formation exclusivement. Par conséquent, le tarif de 1 000 euros HT restera à la charge du cabinet pour les 4 jours de formation.

Si vous êtes cotisant dans le régime + 10 salariés, vos frais de déplacement, salaires et charges sociales pourront être financés au titre de la formation continue. Vous pourrez vous rapprocher de votre antenne locale pour un éventuel remboursement.

Si vous êtes cotisant dans le régime – 10 salariés, les frais de déplacement, repas, salaires et charges sociales ne pourront pas être financés par votre organisme collecteur au titre de la formation continue.

Article 4 : Dédit ou abandon

Toute demande d'annulation d'une inscription ne donnera lieu à un remboursement intégral que si elle parvient au plus tard 8 jours francs avant le début du cycle. Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra intervenir. Toute absence non signalée entraînera la totalité de la facturation à la charge du cabinet. Toute substitution de personne non signalée dans les 8 jours précédant la formation pourra occasionner une majoration du coût de la formation.

Article 5 : Effet et durée

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise pour la durée visée à l'article 1.

Fait à

Le . . . / . . . /2010

Pour l'employeur (Signature et cachet)

Pour l'organisme de formation

DEMANDE D'HEBERGEMENT
PARCOURS SOCIAL N°3 - PROMOTION 2010

Nom et prénom du participant :

Société ou Cabinet :

Adresse du cabinet :

Téléphone :

Ne souhaite pas de réservation d'hébergement

Souhaite que l'ISFEC procède à la réservation d'une chambre au nom du participant et aux dates confirmées ci-dessous. Merci d'indiquer également si vous participerez aux dîners-débats.

	7 octobre 2010	29 novembre 2010	Observations
Participation au dîner-débat	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Réservation d'une chambre	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

Fait à, le/...../2010

Cachet et signature

